

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

ICI ON RECYCLE + : LA HAUTE-YAMASKA POURSUIT SON CHEMIN VERS L'EXCELLENCE ET OBTIENT LE NIVEAU MENTOR

Granby, 9 septembre 2026 – Poursuivant son cheminement vers l'excellence en gestion de matières résiduelles, la MRC de La Haute-Yamaska est fière de s'être fait accorder à nouveau le niveau Mentor du programme ICI On recycle + de RECYC-QUÉBEC. Il s'agit du premier renouvellement de ce niveau d'attestation obtenu en 2023 (anciennement niveau Élite), soit le plus haut niveau existant, et le premier dans ses nouveaux locaux LEED du 142, rue Dufferin.

Le programme ICI on recycle + a pour objectif d'honorer les organisations proactives et engagées à améliorer leur performance en gestion de matières résiduelles, selon 4 niveaux d'attestation. Au fil des ans, la MRC de La Haute-Yamaska n'a cessé de s'améliorer. Respectivement, par le passé, elle a reçu la certification *Mise en œuvre* en 2008, *Performance, catégorie bronze* en 2010, *Performance +* en 2020, puis *Élite* en 2023.

La Haute-Yamaska est la deuxième MRC au Québec à être certifiée Mentor et la seule en Estrie. Comme la MRC avait déjà obtenu la plus haute distinction une première fois, les critères étaient encore plus exigeants cette fois-ci.

« Les bureaux administratifs de la MRC pourraient être qualifiés d'exemplaires en termes de gestion des matières résiduelles : conseil sans papier, formation continue du personnel, approvisionnement responsable, initiatives de prêts et de dons au sein du personnel et collecte des matières organiques dans tout le bâtiment – y compris dans les salles de bain - n'en sont que quelques exemples. Il s'agit d'une très belle victoire pour le personnel engagé de notre équipe, et une grande fierté pour nous au conseil », s'est félicité M. René Beauregard, préfet de la MRC.

Mentor : un niveau rigoureusement obtenu

Pour obtenir la certification *Mentor*, les candidats doivent obtenir un score de 90 % sur une grille d'évaluation composée de 63 mesures et d'une grille de calcul de performance. Celles-ci sont réparties en quatre catégories :

- Réduction à la source et réemploi
- Récupération à des fins de recyclage ou de valorisation
- Performance du système GMR
- Autres critères généraux et mesures obligatoires.

Dans le cadre des démarches d'attestation, la MRC était également tenue de procéder à une

caractérisation de ses déchets. Cela lui a permis d'apprendre que la quantité de matière générée par employé a diminué de 38 % et que 88 % des matières générées dans ses bureaux sont valorisées, un taux de performance très enviable!

« Nous visons l'amélioration continue, mais à ce stade, notre personnel fait déjà preuve d'une très bonne connaissance des principes de réduction à la source et des gestes de tri. Nous continuerons nos efforts pour rester un exemple pour le reste des bureaux administratifs québécois et contribuer à propulser l'économie circulaire » a mentionné Karine Denis, directrice du Service des gestion des matières résiduelles.

Les ICI qui souhaitent améliorer la gestion de leurs matières résiduelles sont invités à se rendre au **GENEDEJETER.COM/ICI**. Ils y trouveront une foule de renseignements pratiques, ainsi qu'une boîte à outils de sensibilisation complète. Le personnel du Service des matières résiduelles de la MRC peut également être contacté pour obtenir de l'accompagnement personnalisé.

– 30 –

Source :

Gabrielle Lauzier-Hudon
Coordonnatrice aux communications
MRC de La Haute-Yamaska
glauzierhudon@haute-yamaska.ca
450 378-9976, poste 2276